

## UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

REUNION DU 1er DECEMBRE 1979  
 9H30 SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON  
 CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

PRESENTS

Dr Claude Gaudreau, président  
 Me Jean-Claude Angers  
 M. Nazaire Arsenault  
 M. Ghislain Blanchard  
 M. Gaétan Bossé  
 M. Paul L. Bourque  
 M. Armand Brun  
 M. Jean Cadieux  
 Dr Jean-Guy Desjardins  
 M. Lionel Deveau  
 Mme Irène Guérette  
 Me Aldéa Landry

ABSENT

M. Arthur J. LeBlanc

PRESENTS

M. Robert Landry  
 M. Docithé Mallet  
 M. Brian T. Newbold  
 M. Arsène Richard  
 Dr Léon Richard  
 M. Georges Rioux  
 M. Jean-Guy Rioux  
 M. Jacques Robichaud  
 Soeur Anne-Marie Savoie  
 M. Marcel Sormany  
 M. Médard Collette, observateur  
 M. Gilles Long, secrétaire

EXCUSES

M. Victor Raiche  
 Mlle Florine Thériault,  
 observatrice

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
1. Ouverture de l'assemblée par le Président .....	1
2. Constatation de la régularité de la convocation .....	1
3. Absence de M. Victor Raiche .....	1
4. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (25 août 1979) .....	1
5. Affaires découlant du procès-verbal (25 août 1979) .....	1
6. Correspondance .....	1
7. Etude des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif des 30 novembre 1979, 3 novembre 1979 et 5 octobre 1979 .....	2
8. Rapport du Comité conjoint .....	11
9. Election d'un membre au Comité exécutif .....	11
10. Rapport du Comité de sélection du recteur et recommandation(s) .....	12
11. Autres .....	12
12. Prochaine réunion .....	13
13. Clôture .....	13

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

Le Président appelle l'assemblée à l'ordre et la déclare ouverte. Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, MM. Ghislain Blanchard et Robert Landry, et à Mme Marie-Claire Landry, secrétaire du secrétaire général.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Président demande au secrétaire de faire lecture de l'avis de convocation. Il constate que l'avis a été expédié dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

3. ABSENCE DE M. VICTOR RAICHE

A cause du décès d'un membre de sa famille, M. Raiche n'a pu se rendre à la réunion.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE (25 août 1979) RESOLUTION

01-CGV-011279

Il est proposé par Anne-Marie Savoie et appuyé par Aldéa Landry "Que le procès-verbal de la réunion du 25 août 1979 soit adopté tel que soumis".

Vote unanime ADOPTE.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (25 août 1979)

- Page 9, article 7-B:

Ces questions ont été référées au Comité des statuts et règlements.

- Page 9, article 8: Fusionnement des départements. Le Comité exécutif fera une recommandation au cours de la réunion.

- Page 12, article 15: Procédures de nomination des cadres RESOLUTION

02-CGV-011279

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Armand Brun

"Qu'un comité soit formé pour étudier le rapport de l'AUCC et que ce dernier soit soumis au Conseil des Gouverneurs dans le plus bref délai possible".

En faveurs 11 Contre 5 Abst. 4 ADOPTE.

Dès sa réception, ledit rapport sera distribué aux membres du Conseil des Gouverneurs.

6. CORRESPONDANCE

Lettres en provenance de:

- M. Roland Guignard, président de l'AECUS, nous avisant de l'élection de M. Ghislain Blanchard au Conseil des Gouverneurs.

- D'un groupe d'étudiantes du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet adressée à Madame Marcelle Dumont, Ecole des sciences infirmières, Centre universitaire de Moncton.

- M. Robert R. Goguen, Secrétaire général de la FEUM du Centre universitaire de Moncton nous informant officiellement que M. Robert Landry comblera le poste de gouverneur et que M. Robert Lavoie, directeur aux affaires académiques de la FEUM comblera un des postes de sénateur.
- Mlle Florine Thériault, nous ayisant qu'il lui sera impossible d'assister à la réunion du Conseil des Gouverneurs du 1er décembre 1979.

7. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DES 30 NOVEMBRE 1979, 3 NOVEMBRE 1979 ET 5 OCTOBRE 1979.

RESOLUTION 03-CGV-011279

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Irène Guérette "Que les procès-verbaux ci-haut mentionnés soient reçus". Vote

unanime

ADOPTE.

A) REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 30 NOVEMBRE 1979 (CEX-301179)

Article 4. A- Convention collective - Association des Professeurs et des Bibliothécaires duCUSLM 1er septembre 1979 au 31 août 1980.

Sommaire des modifications

- 1) Les bibliothécaires sont inclus dans l'unité de négociation.
- 2) Le taux pour cours régulier au-delà de 21 crédits par année passe de \$38 à \$40 par heure d'enseignement.
- 3) Le supplément au chef de secteur passe de \$1,600 à \$1,700 par année.
- 4) Le taux pour dépenses d'automobile passe de .23¢ à .25¢ le mille.
- 5) Une nouvelle attribution est donnée au "Comité d'évaluation et de promotion du personnel professoral", soit celle: "d'examiner les demandes de bourse d'études, de congé d'études, de congé sabbatique et de faire, pour ratification par le Conseil, les recommandations relatives à ces demandes".
- 6) L'échelle de salaire est augmentée de 5%.
- 7) L'augmentation moyenne des salaires est de 9%.

M. le Président donne quelques explications relatives au sommaire des modifications.

A la demande d'un membre, M. Cadieux explique que les bibliothécaires ne sont pas inclus dans la convention actuelle. Sur la page "frontispice" de la nouvelle convention collective, on mentionne le mot "bibliothécaires". De même, on en parle au premier paragraphe. Mais plus loin dans le texte, on ne dit rien de leur classification, de leur salaire et de leurs conditions de travail. Voilà pourquoi l'on suggère d'enlever le mot "bibliothécaires" de la convention.

Le recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan mentionne que l'on aurait dû avoir les recommandations du Comité exécutif, une semaine à l'avance, car cela place les négociateurs du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet dans une mauvaise posture. M. le Président explique que l'étude de la convention collective a été reportée au 30 novembre 1979 (CEX-301179) parce qu'elle a été soumise à la dernière minute le 3 novembre 1979 (CEX-031179). La convention est soumise aujourd'hui pour hater le processus, afin d'en arriver à un règlement avant le 31 décembre 1979. Pour ce qui est des bibliothécaires, à Edmundston, on appliquera la même convention que pour les professeurs, comme le veut la tradition.

Article 4. B- RECOMMANDATIONS

- 1) Que les bibliothécaires ne soient pas inclus dans la convention;
- 2) que le taux pour cours réguliers au - delà de 21 crédits par année passe de \$38 à \$40 par heure d'enseignement;
- 3) que le supplément au chef de secteur passe de \$1,600 à \$1,700 par année;
- 4) que le taux pour dépenses d'automobile passe de 23 à 25 le mille;
- 5) qu'une nouvelle attribution soit donnée au "Comité d'évaluation et de promotion du personnel professoral", soit celle "d'examiner les demandes de bourse d'études, de congé sabbatique et de faire, pour ratification par le Conseil, les recommandations relatives à ces demandes";
- 6) que l'échelle de salaire soit augmentée de 5%;
- 7) que l'augmentation moyenne des salaires soit de 9%;
- 8) page 4, art. 10, qu'on lise ... à l'emploi de l'Université (au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet);
- 9) page 7, art. F-1, que l'on raye "services à la collectivité";
- 10) page 10, art. J-3-5, que l'on ajoute à la fin le mot ... "consécutif", après 6 ans d'enseignement;
- 11) que l'annexe "C" soit exclue afin de respecter les Statuts et Règlements de l'Université, art. 67 et 68.

RESOLUTION 04-CGV-011279

Il est proposé par Armand Brun appuyé par Paul L. Bourque

"Que les membres reçoivent un document, préparé par M. Clément Loubert, relatif à la présente convention collective. Ses commentaires devront servir lors de la prochaine négociation".

En faveur 14

Contre 1

Abst. 4

ADOPTE.

Article 5. A- Promotion - Centre universitaire SaintLouis-Maillet

Agrégation: M. Gaétan Bossé. Le Comité demande plus de détails avant de se prononcer. La recommandation est reportée.

Article 5. B- Promotions - Centre universitaire de Moncton RESOLUTION 05-CGV-011279

Il est proposé par Brian T. Newbold appuyé par Arsène Richard

"Que les promotions, rétroactives au 1er juillet 1979, soient accordées aux personnes suivantes:

Professeurs agrégés

Jacques Crépault	- Sciences sociales et du comportement
- John Tivendell	- Sciences sociales et du comportement
- Marguerite Maillet	- Arts

Vote unanime ADOPTE.

Article 5. C- Congés sabbatiques - Centre universitaire de Moncton

M. Arsène Richard s'informe au sujet du professeur Prakash Varma qui aurait demandé un congé sabbatique à plusieurs reprises. "Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas reçu de congé sabbatique?" M. Newbold lui répond que les demandes sont déterminées, par ordre prioritaire, au niveau de la Faculté. Le Vice-recteur à l'enseignement et le recteur adjoint ont respecté ces priorités.

Roger Bourque	Faculté d'administration
Eugène Gaudet Macdonald Simone Rainville Thomas LeBlanc	Faculté des sciences de l'éducation Daniel
Christian Bettignies Nicole Raymond Raymond LeBlanc	Faculté des sciences et de génie Francis Weil
James de Finney Daniel Hickey Claude Roussel Lauraine Léger	Faculté des arts
Ward O'Neill Jos Laviolette	Ecole des sciences sociales et du comportement

Administrateurs

Les administrateurs mentionnés ci-après ont droit à un congé sabbatique automatiquement.

Léonard J. LeBlanc Victor Ross  
Reno-L. Desjardins

Article 5. D- Congés (autres que sabbatiques) pour 1980-81 Centre universitaire de Moncton

RESOLUTION 06-CGV-011279

Il est proposé par Brian T. Newbold appuyé par Arsène Richard

"Que les congés (autres que sabbatiques) soient accordées aux personnes suivantes":

- Nha Nguyen - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Jénita Méthot - congé sans rémunération  
du 1er février 1980 au 15 mai 1980;  
- et congé d'été avec salaire plus 50% des frais  
jusqu'à \$500  
du 1er juillet 1980 au 31 juillet 1980;
- Edgar P. Bourque - congé d'été avec bourse de \$500 du 1er juin 1980  
au 31 août 1980
- Jean-Guy Vienneau - congé d'été avec bourse de \$500  
du 1er avril 1980 au 30 juin 1980;  
- et congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 31 décembre 1980;
- Donald Violette - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Charles E. Boudreau - congé avec bourse de \$7,000  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Samuel Arseneault - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- C.- Serge Robichaud - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Martine LeBlanc -- congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981,  
si le congé sabbatique n'est pas accordé;
- Brian Ellard - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Greg Allain - congé sans rémunération  
du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981;
- Muriel K. Roy - congé sans rémunération  
du 1er janvier 1981 au 30 juin 1981;
- Jeannette Doucet - congé d'été avec salaire plus 50% des frais jusqu'à  
\$500  
du 1er juin 1980 au 31 août 1980.

(Les parties soulignées diffèrent des demandes).

En faveur 18                      Contre 1                      Abst. 0                      ADOPTE. Article

6. A- Rapport financier progressif

M. Médard Collette précise que les contrôles sont beaucoup plus serrés cette année. Le Centre universitaire de Moncton devra faire un effort de tous les instants pour réduire ses dépenses.

Sommaire - Prévisions des revenus et dépenses (voir à la  
page suivante)

UNIVERSITE DE MONCTON

SOMMAIRE - PREVISIONS DES REVENUS ET DEPENSES

ANNEE 1979-80

AU 31 OCTOBRE 1979

	<u>Total</u>	<u>Moncton</u>	<u>Edmundston</u>	<u>Shippagan</u>
<u>DEPENSES</u>	\$24,436,000	\$20,650,000	\$2,514,000	\$1,272,000
<u>REVENUS</u>	24,276,000	20,430,000	2,544,000	1,302,000
<u>SURPLUS (-) DEFICIT</u>	(-) 160,000	(-) 220,000	30,000	30,000
<u>BUDGET APPROUVE</u>	(-) 108,000	(-) 120,000	10,000	2,000

Article 6. B- Comité de vérification

RESOLUTION 07-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand-Brun

"Qu'un comité de vérification soit formé des membres extérieurs du Comité de finance du Conseil des Gouverneurs".

En faveur 18                      Contre 0                      Abst. 1                      ADOPTE.

Mandat

- Etudier les états financiers annuels avant de les présenter au Conseil des Gouverneurs.
- Rencontrer les vérificateurs afin de discuter de toute question que ces derniers veulent porter à l'attention du comité.
- Examiner les mesures prises par la direction en vue de corriger les faiblesses possibles du contrôle interne.
- Examiner l'étendue et les conclusions de la vérification.
- Choisir les vérificateurs et recommander leur nomination au Conseil des Gouverneurs.
- Analyser et approuver les honoraires des vérificateurs.

Article 7                      Formation du comité de sélection du recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan

Composition

- Le recteur;
- deux gouverneurs de la région, à être nommés par le Conseil des Gouverneurs;
- l'étudiant du CUS, membre du Conseil des Gouverneurs;
- un étudiant du CUS, nommé par l'Association des étudiants du CUS;
  - le professeur du CUS, membre du Conseil des Gouverneurs;
- un professeur du CUS, nommé par l'Association des professeurs du CUS.

RESOLUTION 08-CGV-011279

"Les deux gouverneurs de la région, à être nommés par le Conseil des Gouverneurs, seront: MM. Victor Raiche et Docithé Mallet".

Proposeur: Jean Cadieux Secondeur: Jean-Guy Desjardins

Vote unanime ADOPTE. Article

8. 1) Baccalauréat en gestion des pêches RESOLUTION 09-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Conseil des Gouverneurs approuve le baccalauréat en gestion des pêches présenté par le Centre universitaire de Shippagan et la Faculté d'administration du Centre universitaire de Moncton".

En faveur 18 Contre 0 Abst. 1 ADOPTE.

Au nom du Centre universitaire de Shippagan, M. Jean-Guy Rioux remercie tous ceux qui ont collaboré à la création du baccalauréat en gestion des pêches.

Article 8. 2) Recherche et études supérieures

- a) Il s'agit d'un Conseil à deux volets, un peu comme un Conseil de faculté;
- b) regrouper dans un même organisme la recherche et les études supérieures;
- c) avoir un Conseil pour les deux domaines: recherche et études supérieures;
- d) titre du responsable de cet organisme: doyen de la recherche et des études supérieures;
- e) Comité pour la rédaction des statuts et règlements de la formule retenue: le Sénat confie au Conseil de la recherche la tâche de définir les pouvoirs, le rôle, le mandat et les règlements de cet organisme;
- f) la date limite de mise en application de la nouvelle formule sera le 1er juillet 1980.

RESOLUTION 10-CGV-011279

"Que le Conseil des Gouverneurs accepte ces recommandations concernant la recherche et les études supérieures".

Proposeur: Jean Cadieux Secondeur: Anne-Marie Savoie

Vote unanime ADOPTE.

Article 9. A- Fusion - Départements de philosophie et des sciences religieuses

RESOLUTION 11-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand Brun

"Que le Comité exécutif maintienne sa recommandation (i.e. le fusionnement des départements de philosophie et de sciences religieuses) soumise à la réunion du Conseil des Gouverneurs (25 août 1979), cette fusion prenant effet le 1er juillet 1980".

M. le Président fait la lecture de la lettre de l'ABPUM. Voici un résumé de leurs recommandations:

- a) Que tout projet de fusion de département ou de faculté découle d'une étude globale portant sur l'ensemble des structures du Centre universitaire de Moncton.
- b) Qu'une telle étude soit élaborée par un comité paritaire constitué d'une part de membres de l'administration du Centre universitaire de Moncton et, d'autre part, de membres de l'ABPUM; et que cette étude aboutisse à une entente entre les deux parties.
- c) Que le projet de fusion des départements de philosophie et des sciences religieuses soit suspendu en attendant qu'une pareille étude globale de la situation soit terminée.
- d) Compte tenu des nombreuses lacunes de consultation citées plus haut (voir pages 2-4), au cas où cette étude ne soit pas entreprise, que la proposition de fusion des deux départements en question soit rejetée.

Après la lecture de la lettre adressée au Président, M. Jean Cadieux dit qu'il a étudié le contenu de cette lettre et que l'ABPUM a eu tout le temps nécessaire pour faire la consultation, s'il y avait lieu. Par ailleurs, il rappelle qu'il a reçu lui-même des délégations de personnes, à son bureau, et qu'il leur a dit: "Si vous avez des suggestions, ne gênez-vous pas pour les faire".

Après l'intervention de M. Cadieux, M. Newbold se dit très déçu qu'il n'y ait pas eu de recommandations positives prises avant ce moment-ci.

M. Robert Landry, au nom des étudiants, dit qu'il ne peut accepter que les programmes soient dilués. M. Cadieux lui répond qu'il ne s'agit pas de diluer mais bien de fusionner des cours.

M. Arsène Richard mentionne que les professeurs qui ont été consultés à ce sujet ne s'opposent pas au fusionnement des départements.

Soeur Anne-Marie Savoie commente que les départements de philosophie et de sciences religieuses sont très importants dans l'enseignement et devraient être promus.

M. Cadieux répond au Dr Léon Richard qu'il n'est pas question d'arrêter l'enseignement des sciences religieuses à l'Université de Moncton.

Vote secret demandé par M. Arsène Richard

En faveur 18            Contre 2            Abst. 1            ADOPTE.

Article 9. B Avis de motion (Statuts et règlements) Article 52 - M

L'article se lit actuellement:

"Le Doyen maintient des liens et des échanges avec le Directeur des Services pédagogiques des autres centres universitaires". Ajouter: Il les consulte sur toute proposition concernant les changements aux programmes quand ces changements affectent leur centre.

Article 47 - C

L'article se lit actuellement comme suit:

"D'édicter des règlements pour la régie interne de la faculté, à condition qu'ils ne soient pas contraires aux règlements généraux de l'Université et qu'ils soient approuvés, au besoin, par les autorités compétentes de l'Université".

Il serait modifier de la façon suivante:

"De recommander au doyen les règlements pour la régie interne de la faculté, lesquels règlements doivent être conformes aux règlements généraux de l'Université et doivent être soumis par le doyen à l'approbation des autorités compétentes de l'Université".

Article 9. C- Bourse Poitiers

- 1) Un étudiant acadien, boursier de la France, est présentement aux études à Poitiers.
- 2) On nous demande d'offrir une bourse à un étudiant français. En retour, une deuxième bourse sera offerte à un deuxième étudiant acadien.

RESOLUTION 12-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Irène Guérette

"Qu'un montant de 2000\$, plus droits de scolarité, soit prévu au budget du recteur afin de permettre à un étudiant du Poitou de s'inscrire à l'un des trois Centres de l'Université de Moncton".

Vote unanime ADOPTE.

Article 9. D- Convention collective - Centre universitaire de Moncton

RESOLUTION 13-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Brian T. Newbold

"Que la convention collective (1er juillet 1977 au 30 juin 1979) de l'ABPUM et l'Université de Moncton (CUM) demeure en vigueur jusqu'au 30 juin 1980 avec les modifications financières suivantes:

- 1) Augmentation dans l'échelle 5.5% au 1er juillet 1979.
- 2) Augmentation dans l'échelle 5.5% au 1er janvier 1980.
- 3) L'augmentation moyenne des salaires est d'environ 10.3%.
- 4) En date du 1er janvier 1980, l'équivalent d'une année d'expérience est attribuée aux détenteurs du Ph.D. ou d'un diplôme équivalent, dans la détermination des années d'expérience".

B) REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 5 OCTOBRE 1979 (CEX-051079) Article 4

- C Assurances

Cet article a été corrigé comme suit à la réunion CEX-031179 Evaluation des propriétés: honoraires

Le mot "assurance" doit partout être remplacé par "évaluation". Article 7

Arts visuels

Correction

A la dernière ligne, on devrait lire "directeur au lieu de "chef". Article 9

Rapport du Comité des Statuts et Règlements

A- "Réunion annuelle" du Conseil des Gouverneurs

"Une des trois assemblées se tient généralement au mois d'août. Le Conseil y reçoit le rapport du vérificateur, nomme le vérificateur, procède aux élections, élit son président et dispose ensuite des affaires courantes".

B- Mandat des officiers de l'Université

Président du Conseil des Gouverneurs	3 ans, renouvelable une fois
Recteur adjoint	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'enseignement	5 ans, renouvelable une fois
Directeur des Services pédagogiques	5 ans, renouvelable une fois
Vice-recteur à l'administration	pas de terme
Directeur des Services administratifs	pas de terme
Directeur de l'Education permanente	pas de terme
Secrétaire général	pas de terme.

Article 10 B et C Jean Nowlan et Harley d'Entremont RESOLUTION

14-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Desjardins

"Qu'un congé sans rémunération soit prolongé jusqu'au 30 juin 1980, dans le cas de M. Jean Nowlan; et qu'on nomme M. Harley d'Entremont au poste d'adjoint au Directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement, pour la période allant du 1er juillet 1979 au 30 juin 1981".

Adopté avec 1 abstention. Article

10 B Faculté des sciences sociales RESOLUTION 15-

CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Brian T. Newbold

"Que le Comité est d'accord avec la recommandation du Sénat académique, (21-08-79), voulant que l'Ecole des sciences sociales et du comportement devienne la Faculté des sciences sociales".

Adopté avec 1 abstention. Article

II C Pavillon Maillet

M. Cadieux a informé par écrit la Supérieure provinciale des Religieuses hospitalières de St-Joseph que l'Université "quitterait" le Pavillon Maillet le 30 juin 1980.

RESOLUTION 16-CGV-011279

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Aldéa Landry

"Que les procès-verbaux (CEX-051079, CEX-031179 et CEX-301179) soient adoptés".

Vote unanime ADOPTE.

8. RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Nous avons étudié le plan quinquennal et les recommandations qui en découlent. (Voir CEX-031179 ANNEXE "A"). Le plan quinquennal doit être remis le 1er mai 1980. Lorsque nous aurons un plan final, nous pourrons rédiger un rapport à l'intention du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs.

9. ELECTION D'UN MEMBRE AU COMITE EXECUTIF Le Comité

exécutif est composé comme suit:

- 1, le président;
2. le recteur;
3. trois gouverneurs;
4. les trois recteurs adjoints comme membres non votant.

Mise en candidature:

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Robert Landry "Que Gaétan Bossé soit membre du Comité exécutif".

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Lionel Deveau "Que M. Armand Brun soit membre du Comité exécutif".

Il est proposé par Georges Rioux appuyé par Ghislain Blanchard "Que M. Robert Landry soit membre du Comité exécutif". Vote par scrutin secret:

Résultats:

Gaétan Bossé	5
Armand Brun	3
Robert Landry	3

Armand Brun est élu.

Un gouverneur rappelle le règlement qui demande un vote des 2/3 des membres présents en faveur d'une proposition lorsqu'il s'agit d'une nomination d'un membre de l'exécutif.

Le Président décide de reprendre ce vote.

RESOLUTION 17-CGV-011279

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Aldéa Landry

"Que la candidature de Robert Landry soit maintenue".

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 18-CGV-011279

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyée par Arsène Richard

"Que pour le 3ème tour, si personne ne recueille 2/3 des votes, le candidat du 2ème tour ayant le moins de votes sera éliminé".

Vote unanime ADOPTE.

Vote par scrutin secret:	Résultats:	
	Armand Brun	5
	Gaétan Bossé	2
	Robert Landry	3

M. Armand Brun est élu membre du Comité exécutif.

10. RAPPORT DU COMITE DE SELECTION DU RECTEUR ET RECOMMANDATION(S)

(M. Cadieux s'absente). Le Président fait le résumé du travail du Comité de sélection du recteur. Il déclare que le Comité de sélection s'est réuni à plusieurs reprises après que M. Cadieux eut exprimé le désir de ne pas prolonger son mandat. Il y a eu des annonces dans les journaux et on a fait des demandes à différentes associations pour leur demander des suggestions. Le Comité a reçu les noms de 16 personnes. Trois des candidats sont venus visiter le campus. Par la suite, un Comité aviseur du Comité de sélection du recteur a été formé. A la suite de réponses négatives de candidats intéressants, nous recommandons de nommer un recteur par intérim.

RESOLUTION 19-CGV-011279

Il est proposé par Paul L. Bourque appuyé par Brian T. Newbold "Que M. Médard Collette soit nommé recteur par intérim". Vote unanime ADOPTE.

Un gouverneur demande s'il serait opportun de repenser la composition du Comité de sélection du recteur. M. le Président répond, qu'à ce moment-ci, il n'en est pas question, mais que cela sera peut-être opportun au mois de mars prochain, si les recherches s'avèrent vaines. (MM. Cadieux et Collette viennent rejoindre les membres du Conseil). M. le Président remercie le recteur, au nom du Conseil des gouverneurs, pour ses années de service à titre de recteur de l'Université de Moncton. Par la suite, il félicite M. Médard Collette d'avoir accepté le poste de recteur par intérim.

M. Cadieux mentionne, entre autres choses, qu'il a vraiment apprécié tout au long de son travail les gens qui ont donné de leur temps pour assister aux réunions du Conseil des Gouverneurs.

M. Collette remercie les membres de la confiance qu'ils lui accordent et sollicite leur aide dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

11. AUTRES

A- CODE DE PROCEDURES

RESOLUTION 20-CGV-011279

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Aldéa Landry

"Que le code Morin, Procédures des assemblées délibérantes, soit utilisé comme manuel de référence officiel à l'Université de Moncton".

En faveur 11      Contre 8      Abst. 2      ADOPTE.

B- DRAPEAU

Un membre demande qu'il y ait un drapeau canadien, un drapeau acadien et un drapeau du Nouveau-Brunswick dans le salon du Chancelier. Tous semblent d'accord avec cette suggestion.

C- FORMATION DU COMITE DEVANT ETUDIER LE RAPPORT DE L'AUCC RELATIF A LA NOMINATION DES CADRES

Composition

- a) Le président du Conseil des gouverneurs;
- b) un membre de l'administration;
- c) un professeur;
- d) un étudiant;
- e) un membre du Conseil des Gouverneurs, extérieur à l'Université.

Adopté au consensus.

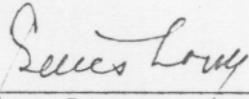
12. PROCHAINE REUNION

Vers le 10 mars 1980.

13. CLOTURE

La séance est levée à 16h30.

Claude Gaudreau, président



Gilles Long, secrétaire